



AFFOUAGE 2026-2027

Pour cet hiver, il est proposé aux habitants un affouage à BLOIS, parcelles 18 (bélvédère des Exterpois) et parcelle 19 (Chaumois, route de LA MARRE).

Il s'agit de branchages de frêne et de petites futaies avec coupe préalable de petit taillis sur layons d'exploitation.

Le prix unitaire est fixé à **5 € le stère**.

Les stères ne pourront être enlevés tant que les piles de bois n'auront pas été cubées par la Commission. Le prix final de la portion sera établi après cubage.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire en Mairie ou directement auprès de M. le Maire **avant le 5 Octobre à 19h00, dernier délai**, en présentant une assurance responsabilité civile.

La répartition des lots constitués par la Commission des Bois se fera par attribution géographique en Octobre..

Renseignements complémentaires au 06.42.69.23.36 (M. le Maire).

Rappel réglementaire : loi 2010-788 du 12/07/2010 :

1-Les bénéficiaires de l'affouage communal affecté par le Conseil Municipal pour la satisfaction des besoins domestiques, ne peuvent vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature.

2-les affouagistes doivent fournir une assurance responsabilité civile couvrant les risques d'accidents de bûcheronnage.